

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

USEDA Territoire d'énergie 02

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et qui donne lieu à un débat d'orientation pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, devant être présenté au Comité syndical budgétaire.

L'objectif du débat d'orientation budgétaire est de permettre aux délégués de disposer des informations nécessaires afin d'exercer de manière effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du prochain budget.

Le débat a lieu cette année le 27 octobre 2022.

Le vote du budget primitif 2023 se tiendra, quant à lui, le 14 décembre 2022. Il est à noter que la rédaction du présent rapport a été réalisée sur la base des éléments et données disponibles à fin septembre 2022.

I Présentation et cadre d'intervention de l'USEDA

Le périmètre d'intervention

Au 25 octobre 2022, l'USEDA regroupe 792 communes, dont 784 communes de l'Aisne (98.12 % des communes de l'Aisne), 7 communes de l'Oise et 1 commune des Ardennes, pour un total de population de 525 522 habitants.



Parmi ses adhérents, l'USEDA compte également 15 communautés de communes ou d'agglomération, ainsi que le Conseil départemental de l'Aisne.

Le Conseil régional des Hauts de France est quant à lui membre associé.

Les compétences

Les statuts de l'USEDA prévoient l'exercice des compétences ci-après.

Compétences obligatoires :

- pouvoir concédant électricité
- enfouissement des réseaux Télécom
- installation des infrastructures de charge IRVE

Compétences optionnelles :

- éclairage public (776 communes)
- signalisation lumineuse (711 communes)
- pouvoir concédant gaz (216 communes)
- réseau de chaleur (6 communes)
- maîtrise de l'énergie (101 communes)
- réseaux de communications électroniques (757 communes)
- videoprotection

Les budgets

En adéquation avec les compétences statutaires que l'USEDA exerce, le syndicat a mis en œuvre trois budgets selon l'application de la réglementation :

Le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- des fonctions supports : direction générale, comptabilité, finances, communication, ressources humaines, cartographie, marchés publics, concession, groupements d'achat d'énergie ;
- Des travaux sur les réseaux : effacement, raccordement et extension des réseaux, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- De la transition énergétique : valorisation des CEE (Certificat d'Economie d'Energie), réseau IRVE, télégestion de l'éclairage public, opérations de régulation ...

Le budget annexe Communications électroniques

Il porte le déploiement de la fibre optique et les opérations liées à la vie du réseau (pré-raccordements, extensions, nouvelles constructions...)

Le budget annexe Energie Chaufferies

Il s'agit d'un budget de fonctionnement qui regroupe les chaufferies bois d'URCEL, TUPIGNY et SISSONNE et les recettes de l'utilisation des bornes de recharge des véhicules.

Etat de la dette au 25 octobre 2022

Au 25 octobre 2022, l'encours de la dette s'élève à 145 261 759.71 € répartis comme ainsi :

- Budget principal : 6 523 079.24 €
- Budget communications électroniques : 138 738 680.47 €

II Le Budget principal (TTC) - Orientations Compétences historiques

Investissements sur les réseaux électriques et télécom

En 2021, l'USEDA a réalisé 11 763 783,03€ d'investissement sur les réseaux électriques.

Les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'USEDA concernent :

-Les renforcements : ils ont pour but d'accroître la capacité du réseau en augmentant les sections des câbles conducteurs de façon à éviter les chutes de tension.

L'USEDA réalise l'ensemble des renforcements en technique souterraine.

Ces travaux qui contribuent à l'amélioration de la qualité de la fourniture électrique sont une priorité pour l'USEDA.

-Les extensions : elles servent à prolonger le réseau de distribution d'électricité afin de desservir les nouveaux usagers.

-Les enfouissements : la dissimulation de réseau s'effectue nécessairement en technique discrète (façade ou souterrain) ce qui permet de sécuriser la distribution d'électricité mais aussi d'améliorer le cadre de vie de l'axonais.

Pour 2023, le volume de travaux en instance demeure conséquent. Les besoins estimés représentent au moins deux ans de travaux et sont largement supérieurs aux montants des subventions qui, depuis 2020, proviennent uniquement du Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE).

Pour 2023, l'ambition est de maintenir le volume des travaux d'une part ; d'autre part, l'hypothèse retenue est le maintien des subventions pour l'électricité (FACE).

Organisation des autorités concédantes

L'article 33 de la Loi du 7 décembre 2006 impose la création d'un syndicat compétent unique pour le pouvoir concédant électricité sur l'ensemble du département. Son objectif est de préserver la solidarité et la cohésion entre l'urbain et le rural et de garantir l'universalité de la desserte en électricité. Le périmètre départemental est identifié comme étant la taille permettant de dialoguer localement avec Enedis, de se doter de moyens et d'expertises nécessaires au contrôle de concession et au renouvellement des concessions.

Au 30/09/2022, l'USEDA n'atteint pas la taille départementale, ce qui la prive de 300 000€ de redevance correspondant au « bonus financier » que verserait Enedis si le périmètre de l'USEDA était départemental.

Situation des communes axonaises non adhérentes à l'USEDA au 30/09/2022 :

-2 communes (représentant 6 028 habitants) sont indépendantes,

-1 commune (184 hab.) adhère à un syndicat de l'Oise

-12 communes (1 460 hab.) adhèrent au syndicat départemental des ARDENNES,

-1 commune (100 hab.) adhère au syndicat départemental de la SOMME.

Concessions ENEDIS/EDF et SICAE

Une des missions principales de l'USEDA est le contrôle de la distribution publique d'électricité dans le département de l'Aisne.

L'USEDA constitue la voix des communes auprès de l'exploitant du réseau et est le garant du service public de l'électricité.

Relations avec Enedis :

Le syndicat défend les prérogatives de ses membres face à une entreprise publique dont certaines orientations ne sont plus compatibles avec les intérêts des communes adhérentes.

Il faut souligner que lorsque l'USEDA est en désaccord avec Enedis, le syndicat ne remet jamais en cause l'implication et la qualité des agents Enedis. Il dénonce des positions stratégiques de l'entreprise.

Il faut encourager Enedis à poursuivre les investissements sur le réseau gage de l'équité entre les territoires urbains et ruraux.

L'année 2022 a été marquée par un rythme soutenu de réunions de négociation dans le cadre de la préparation du prochain contrat de concession ; ces réunions ont abouti à l'établissement par l'USEDA d'un projet de contrat. Celui-ci a fait l'objet d'une contreproposition de la part d'ENEDIS.

Pour 2023, les échanges se poursuivront. L'USEDA entend faire valoir les droits des collectivités et des habitants du territoire, pour que les investissements soient réalisés sur le territoire afin d'améliorer la qualité de la desserte et accompagner l'évolution des besoins. Un contrôle de l'inventaire du réseau, commune par commune, engagé courant 2022, se prolongera en 2023.

Relations avec la SICAE de l'Aisne :

2022 marquait la cinquième année de mise en application du nouveau contrat de concession qui a été signé au 01/01/2018 entre l'USEDA et la SICAE de l'Aisne.

Les très bonnes relations de travail se poursuivent avec la SICAE.

Eclairage Public

Travaux neufs : 776 communes ont transféré à l'USEDA la compétence travaux neufs.

Pour ces communes, l'USEDA réalise les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et aménagements divers ainsi que la mise en valeur des bâtiments publics et des installations sportives.

La qualité et la performance (maîtrise de l'énergie) sont au cœur des préoccupations de l'USEDA qui s'est engagée dans une réflexion globale pour étudier les aspects techniques mais aussi le choix du matériel adapté afin d'éviter la casse ou la dégradation tout en répondant aux prescriptions du Grenelle de l'environnement.

En 2021, les investissements de l'USEDA s'élèvent à **3 220 606,19€** :

Renforcement et extension des installations communales d'éclairage public : 3 121 498,53 €

Illuminations : 81 256,23 €

Mise en conformité des installations d'éclairage public : 17 851,43 €

Maintenance de l'éclairage public : l'USEDA doit apporter aux communes adhérentes à la compétence « maintenance et exploitation » une prestation de qualité qui couvre toute la responsabilité induite au transfert de compétence à savoir l'entretien et l'exploitation des ouvrages, la construction et le renouvellement, l'achat d'énergie. Le déploiement des « armoires communicantes » permettra d'améliorer la qualité des prestations de l'USEDA.

Au 30/09/2022, la nature des sources lumineuses se présente ainsi :

Ballons fluorescents	1 274	2 %
Iodures métalliques	3 093	4.85%
Sodium Haute Pression	50 128	78.60%
LED	8 566	13.43%
Divers (<i>fluo tube, halogène, mixte, incandescence, sodium basse pression...</i>)	715	1.12%
TOTAL	63 776	100%

Les ballons fluorescents, particulièrement énergivores, représentent encore 2 % du parc lumineux géré par l'USEDA.

La part des LED augmentent progressivement : 13.43% actuellement, 11.1% fin 2021, 8% fin 2020.

Points marquants pour 2023 :

Investissements : des incertitudes importantes existent au niveau des dépenses à venir ; l'ambition est bien de pouvoir accompagner les communes dans leurs projets. En cette fin d'année 2022, les demandes des communes pour l'installation de LED affluent. Il faut s'attendre à des montants à mobiliser plus conséquents.

Achat d'énergie : l'USEDA gère les contrats et le règlement des consommations d'énergie pour les ouvrages d'éclairage public dont l'USEDA assure la maintenance et d'exploitation.

Grace à l'installation d'automates dans les armoires d'éclairage public d'une part, et d'autre part en mettant en place une programmation/extraction des données des fournisseurs, l'USEDA sera en mesure d'adresser aux collectivités leur contribution sur la base de leur consommation réelle et non plus estimée.

L'appel à contribution se fait en deux fois : acompte en septembre et solde en mars de l'année suivante. En mars 2023, l'USEDA adressera donc le solde de l'année 2022 aux collectivités concernées prenant en compte la consommation réelle.

Déploiement des « Armoires communicantes »

Le projet s'inscrit dans le cadre de la compétence « Eclairage Public » déléguée à l'USEDA par ses membres (communes et communautés de communes).

L'objectif principal est d'équiper les armoires électriques d'un système de gestion technique qui permet notamment les fonctionnalités suivantes :

- Assurer la programmation des plages horaires localement et à distance sans formation informatique spécialisée, depuis n'importe quel navigateur web ou smartphone du marché
- Inciter aux économies d'énergie
- Réaliser une surveillance permanente de la consommation à des fins d'analyse technique
- Détecter des dysfonctionnements en temps réel et envoyer automatiquement une alarme par mail

D'un point de vue technique, le système est interopérable et utilise exclusivement le standard de communication ouvert qui permet de garantir le fonctionnement et l'intégration de systèmes proposés par de nombreux fabricants.

Au cours de l'année 2022, l'ensemble des audits des 3400 armoires EP a été réalisé. Les nouveaux audits à réaliser concerneront les communes qui décident de transférer leur compétence « maintenance de l'Eclairage Public » à l'USEDA.

Au 25.10.2022, 30% des communes (pour lesquelles l'USEDA assure la maintenance de l'EP) disposent du service (automates installés, outil de supervision activé).

L'hypervision mise en place (USEDAROC, plateforme « Réseaux et Objets Connectés) a été conçue et programmée en interne. Les premières communes équipées ont pu faire part de suggestions qui ont permis de finaliser un outil convivial et facilement accessible à tous.

Perspectives 2023

Investissements : l'installation des automates dans les communes se poursuivra en 2023 pour que 100% des communes ciblées soient équipées.

L'objectif est donc de finaliser l'installation des 3 500 automates et accessoires pour fin 2023.

Les audits réalisés en 2022 ont permis d'évaluer plus précisément le coût de ce projet, notamment pour sa composante liée aux mises en conformité des armoires et aux petits aménagements utiles avant installation des automates.

Le coût total du projet est estimé à 6 M€ (dont 4M€ pour l'installation des automates et accessoires liés, et 2 M€ pour les mises en conformité).

3 M€ ont été inscrits au budget 2022. Il convient de prévoir 3 M€ également pour l'année 2023. Une subvention de 1 M€ du Facé-Plan de relance est attendue en 2023.

Développements futurs : via le travail réalisé et sa plateforme « Réseaux et Territoires Connectés », l'USEDA a développé un outil de télégestion qui rend l'éclairage public intelligent. Ce projet s'étend déjà à de nouveaux domaines en fonction des besoins et attentes remontés par les collectivités.

Les années à venir seront ponctuées d'innovations numériques via le développement des services liés aux territoires et bâtiments connectés. La transition énergétique passe aussi par une plus grande efficacité des réseaux et des usages.

L'USEDA doit être au rendez-vous pour accompagner ses adhérents dans la transition énergétique et la régulation.

La mutualisation des outils organisée par l'USEDA rend possible et accessible « la ville connectée » et « le village connecté », quelle que soit la taille de la collectivité, et sans dépendre, durablement, d'une marque et d'un outil figé.

Le développement de nouveaux modules est en cours (calcul de l'économie de consommation d'énergie selon la durée d'éclairage, régulation de chaufferies, suivi de niveaux, capteurs divers...). L'ambition est d'apporter des outils aux collectivités pour les accompagner dans la transition énergétique et les économies d'énergie.

Ressources humaines : la mission « Territoires et Objets connectés » repose actuellement sur une seule personne ; elle doit être renforcée par l'embauche d'un ingénieur afin de sécuriser l'outil existant et soutenir le développement de l'hyperviseur « Réseaux et Objets Connectés » de l'USEDA au service des collectivités.

Par ailleurs, l'embauche d'un chargé de projets « énergie renouvelable » prévu lors du précédent débat d'orientation budgétaire n'a pas pu se concrétiser jusqu'à présent. L'USEDA relancera l'offre d'emploi.

Déploiement d'un réseau public de bornes de recharge des véhicules électriques :

Le premier établissement du réseau de bornes de recharge publique pour véhicules électriques et hybrides rechargeables a été porté par l'USEDA dès 2015, suite au constat de l'insuffisance de l'initiative privée.

Ce réseau a été déployé dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir avec les collectivités locales volontaires.

Elles ont été placées près des commerces, services et lieux publics. L'objectif était qu'à tout point du département une possibilité de recharge soit accessible à moins de 30 km.

Au 25 octobre 2022, le réseau de l'USEDA compte 140 bornes de recharge publiques (dont 136 à recharge lente/accélérée, et 4 à recharge rapide) réparties dans soixante-dix communes.

Elles sont accessibles à toute personne disposant d'un véhicule électrique et qui souhaite se recharger en toute autonomie, avec ou sans abonnement, par différents moyens d'accès : badge et application mobile, QR code, navigateur web sur téléphone et tablette.

En 2021, 9758 recharges ont été effectuées sur le réseau de l'USEDA (contre 4074 en 2020), ce qui représente 177.3 MWh de consommation et 886 542 km parcourus (22 fois le tour de la terre).

De janvier à septembre 2022, 17 442 recharges ont déjà été effectuées (335.4 MWh).

La maintenance des bornes du réseau est une problématique importante dans un contexte d'augmentation importante du nombre de recharges, où les usagers ont besoin d'être en confiance quant aux possibilités de recharge. Une partie du temps de travail d'un technicien a été consacrée à la gestion des dysfonctionnements depuis septembre 2022.

Courant 2022, l'USEDA a décidé d'élaborer un Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) afin de mieux identifier les besoins futurs et apporter une réponse cohérente et structurée. La réfection au niveau des raccordements des nouvelles bornes et l'obtention de financement sont conditionnées à l'établissement d'un SDIRVE et de sa validation par le Préfet.

Ce SDIRVE permettra de définir les priorités, planifier le déploiement des nouvelles bornes IRVE et le volume de bornes à déployer. L'étude a démarré.

Perspectives 2023

L'USEDA disposera d'un SDIRVE en 2023 :

L'Etat des lieux de l'existant et des initiatives publiques et privées est en cours de finalisation.

La concertation avec les collectivités s'engage et sera menée jusque janvier 2023.

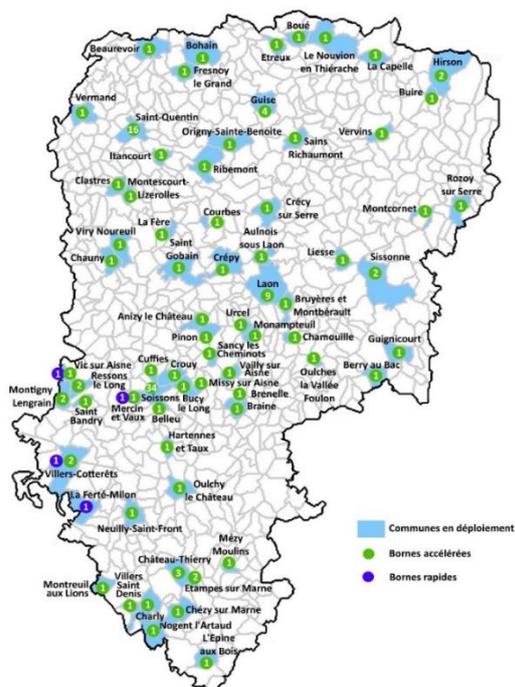
La stratégie à mettre en œuvre sera établie au cours du premier trimestre 2023.

En se dotant d'un SDIRVE, l'USEDA disposera d'un dimensionnement des investissements à réaliser, et mobilisera les financements possibles.

En attendant ce dimensionnement, les montants d'investissements 2023 seront prévus à hauteur des montants 2022.

Par ailleurs, l'attention portée à la maintenance du réseau sera maintenue.

RÉSEAU DIRVE02 2022 BORNES DE RECHARGE



Achat groupé – électricité et gaz –

Différents facteurs ont contribué à la flambée des prix de l'énergie.

Pour le marché de gros Gaz,

- une explosion de la demande mondiale faisant suite à la pandémie de Covid19 combinée à une insuffisance de l'offre,
- une baisse des importations de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) acheminé par méthanier tiré par la demande du marché asiatique
- des niveaux de stockages européens bas créant des incertitudes sur les approvisionnements en période de contrainte, et une tension sur la demande (remplissage des stocks)
- une hausse des prix des quotas d'émission de CO2 européen qui poussent les producteurs européens à privilégier le gaz naturel (captation de l'offre), moins émetteur de CO2 que le charbon ou le pétrole
- les incertitudes sur la mise en œuvre du gazoduc Nord Stream 2 dès 2021... puis son abandon consécutivement au conflit Russie/Ukraine, et des interruptions progressives

Prix du gaz naturel sur le marché de gros PEG à M+1

Moyenne mensuelle des prix PEG en € / MWh observée sur le marché pour des contrats à M+1.



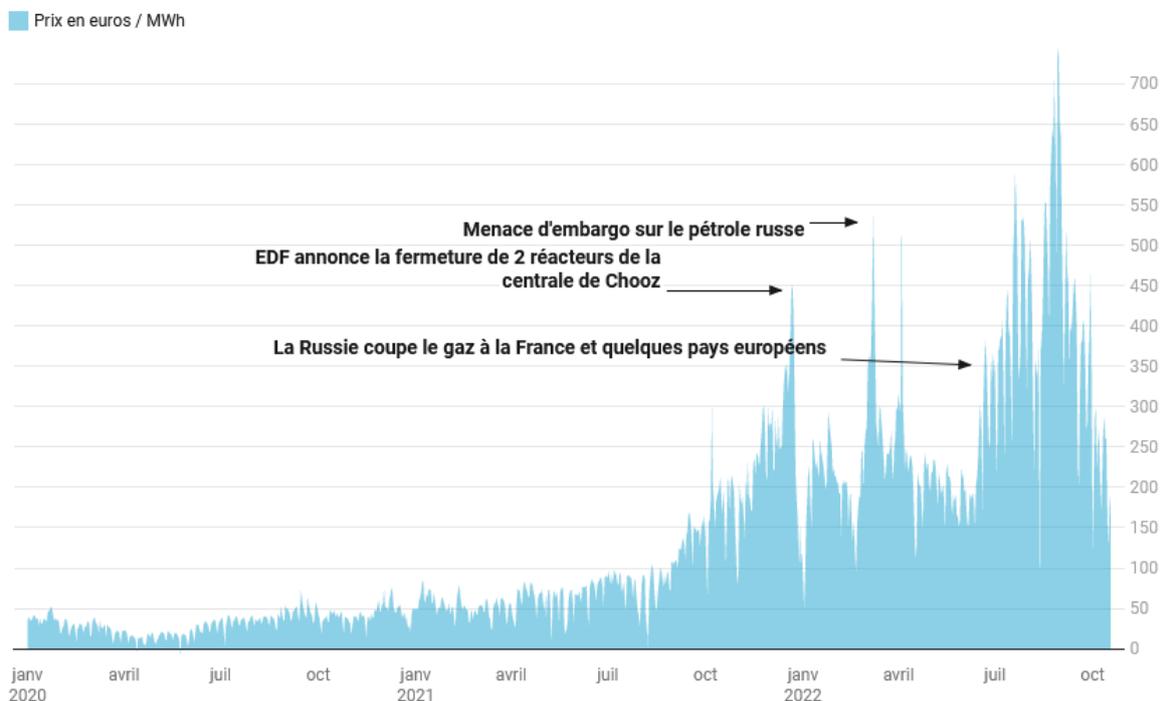
Source EEX

Pour le marché de gros Electricité,

- une explosion de la demande mondiale faisant suite à la pandémie de Covid19 combinée à une insuffisance de l'offre,
- une hausse des prix de toutes les matières premières nécessaires à la production de l'électricité (charbon, gaz naturel, pétrole)

- une hausse du prix des quotas d'émission de CO2 payé par des producteurs d'énergies fossiles et répercuté dans le prix de l'électricité
- les problèmes d'approvisionnements énergétiques en lien avec le conflit Russie/Ukraine
- des incertitudes sur la disponibilité des actifs de production et notamment :
 - .du parc nucléaire français (problématique de corrosions sous contrainte)
 - .des actifs hydroélectriques (remplissage des retenues en lien avec le climat)
- des règles de fonctionnement du marché de gros de l'électricité

Prix de l'électricité sur le marché de gros (Epex Spot France)



Source EEX

L'augmentation des prix des énergies impacte très sévèrement les collectivités.

Fin 2022, les marchés subséquents d'achat d'électricité pour l'année 2023 (dernière année de l'accord-cadre 2020-2021-2022-2023) ont été relancés par l'USEDA dans le cadre de l'achat groupé mis en place.

La mutualisation de l'achat d'énergie par le biais du groupement de commandes porté par l'USEDA s'attache à contenir la hausse des prix mais ne peut pas agir sur le marché de l'énergie.

Perspectives 2023

Dans ce contexte, l'achat groupé porté par l'USEDA reste une solution pertinente pour amortir les tensions du marché, permettant la mise en place de stratégies d'achat, qu'un acheteur isolé ne pourrait appliquer ou obtenir.

L'USEDA devra faire appel à des compétences spécifiques pour déterminer ses prochaines stratégies d'achat pour les accords-cadres et marchés subséquents à relancer pour les années 2024 et suivantes.

Par ailleurs, des collectivités expriment actuellement leur souhait de rejoindre le groupement d'achat. L'ampleur des volumes concernés sera déterminante pour mesurer l'impact sur la charge de travail dédiée au groupement d'achat.

Il est de plus en plus complexe et difficile d'agir sur les prix, mais on peut agir sur les consommations.

Les collectivités doivent donc être encouragées à prendre le virage de la transition énergétique afin d'optimiser leurs coûts.

Autres événements et projets prévus en 2023

Evènementiel sur l'électrification

Le projet consiste à communiquer, en 2023, sur les 100 ans de la création du premier syndicat d'électrification dans l'Aisne, et sur les 50 ans de l'USEDA.

Il est projeté de réaliser une exposition sur le thème de l'électricité dans les années 20 et 30. Pour cela, un travail est en cours en liaison avec le musée de VASSOGNE.

Une conférence serait organisée à l'occasion de l'inauguration de l'exposition.

Archivage

L'USEDA mobilisera la mission « archives » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aisne. Le travail s'étalera sur plusieurs journées, courant 2023, et portera, en lien avec les agents de l'USEDA, sur les interventions suivantes :

- tri et classement des archives, éliminations réglementaires, rédaction d'inventaire,
- conseils et formation des agents,
- aide à la réflexion sur l'amélioration éventuelle de la circulation des documents, de leur production à l'archivage,
- récolement des archives.

PROJET-BUDGET PRINCIPAL-2023 :

Le budget 2023 se construit dans le climat économique actuel, fait de raréfaction des ressources et d'augmentation des dépenses pour les collectivités. **Il est établi Toutes Taxes Comprises.**

On retiendra les éléments marquants suivants :

En Fonctionnement :

-Personnel :

Sécuriser l'équipe Territoires et Objets Connectés par l'embauche d'un ingénieur

Maintenir et assurer la formation des agents

Maintenir et renforcer notre partenariat technique avec l'ADICA (Département)

-Contenir les dépenses de fonctionnement

-Exploitation / maintenance éclairage public : budget équilibré en dépenses et en recettes par les contributions des communes,

En Investissement :

-maintien du volume des travaux sur les différents réseaux, avec une augmentation du volume d'opérations de passage aux LED

-augmentation de la contribution des communes du même montant que l'évolution du coût des réseaux électriques et éclairage public.

-maintien des subventions pour l'électricité (FACE)

-prise en compte d'un financement du Facé-Plan de relance obtenu sur le projet Armoires communicantes.

Etat de la dette au 25 octobre 2022

Au 25 octobre 2022, pour le Budget principal, l'encours de la dette s'élève à 6 523 079.24 € :

133 335.36 € au taux fixe de 4.785 % échéance du prêt 2023.

133 335.36 € au taux fixe de 1,28 % échéance du prêt 2023.

446 337.92 € au taux fixe 1,66% échéance du prêt 2027.

85 834.08 € au taux fixe 1,66% échéance du prêt 2027.

3 817 097.83€ au taux fixe de 0.93% échéance du prêt 2042

1 907 138.69€ au taux fixe de 0,77 % échéance du prêt 2042

Le Budget Principal est établi toutes taxes comprises

Un Budget principal de l'ordre de 33.05 M€, avec l'objectif de couvrir les dépenses courantes par les recettes directes, et maîtriser les dépenses de la structure (fonctionnement de la structure et charges salariales) dans un environnement en demande d'accompagnement.

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général	5 500 000€
<i>Dont charges générales - 650 000€</i>	
<i>Dont maintenance EP - 1 100 000€</i>	
<i>Dont achat d'énergie - 3 600 000€</i>	
Frais de personnel	1 200 000€
Autres charges de gestion courante	160 000€
TOTAL dépenses de gestion courante	6 860 000€
Charges financières	80 000€
Charges exceptionnelles	20 000€
Dépenses imprévues	90 000€
TOTAL dépenses réelles	7 050 000€
Investissement	
Travaux	26 000 000€
TOTAL	33 050 000€

RECETTES	
Taxe électricité	7 000 000€
Redevances concessionnaires et PCT	3 400 000€
Facé	1 500 000€
Facé-Plan de relance	1 000 000€
Département	0€
Région	0€
TVA et FCTVA	3 200 000€
Participations communes et pétitionnaires	11 909 000€
Redevance Maintenance Eclairage Public	1 400 000€
Participation Enedis Art8	341 000€
Contribution achat énergie	3 300 000€
TOTAL	33 050 000€

En 2023, compte tenu des travaux engagés en 2022, 26 millions d'euros seront consacrés aux travaux d'investissement répartis dont :

Electricité (effacement extension renforcement) 11 millions d'euros (42.3%).

Effacement réseau de télécommunication 4.5 millions d'euros (17.4%).

Eclairage public et signalisation lumineuse 9.5 millions d'euros (36.5%), dont projet « Armoires communicantes » (3 M€), géoréférencement (650 000€), opérations passage LED...

Autres : 1 M€ (remboursement capital de la dette, bornes IRVE...)

III Le Budget annexe – Communications électroniques (budget HT)

La Fibre optique est déployée dans les 757 communes du RIP

Depuis le 11 mars 2014, l'USEDA est le porteur unique du projet Très Haut Débit départemental en étroite partenariat avec le Conseil départemental de l'Aisne.

S'inscrivant dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Département de l'Aisne, l'USEDA a déployé le Réseau d'Initiative Publique (RIP) Fibre Optique, projet d'envergure exceptionnelle dans toutes ses composantes et pour ses délais de réalisation.

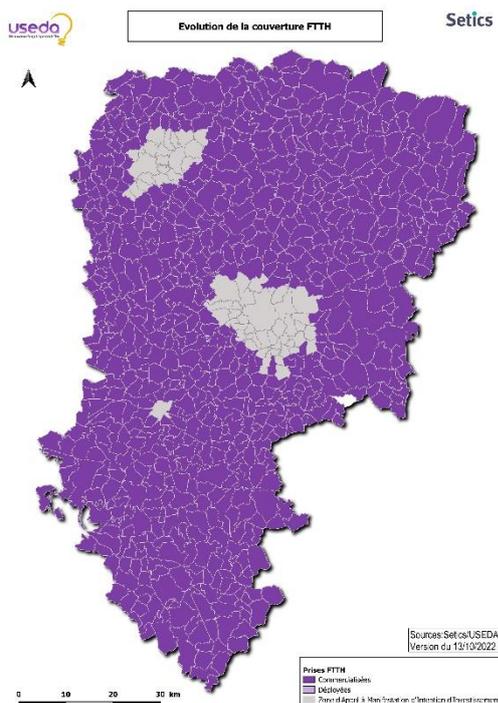
757 communes ont été desservies en fibre optique ; la dernière commune a été mise en service le 13 octobre 2022. Six années se sont écoulées entre la première et la dernière commune desservie.

58.5 % des foyers et des entreprises de la zone RIP sont déjà abonnés à la fibre du réseau USED A. C'est dès un argument important pour l'attractivité de nos communes, les possibilités de télétravail, les transactions immobilières...

Ce projet a permis de placer le département de l'Aisne dans le Top 5 des départements ruraux totalement desservis en fibre optique.

L'exploitation, la maintenance et la commercialisation du RIP est assurée par la société Aisne THD, dans le cadre d'une Délégation de Service Public de trente ans (2015-2045).

- 757 communes desservies en fibre optique.
- 213 000 locaux éligibles à la fibre optique (au 25 octobre 2022)
- Le taux de pénétration (nombre d'abonnés et de commandes fermes/nombre de locaux équipés) atteint 58.5 %
- 11 opérateurs commerciaux présents sur le RAISO



Points Marquants en 2023

En 2023, l'USEDA continuera les travaux de desserte des dernières prises dans le cadre du premier établissement du RIP.

Quelques prises éloignées ainsi que des prises en immeuble sont encore en cours de déploiement tandis que le réseau construit évolue déjà.

Il s'agit aussi, pour l'USEDA, d'accompagner la vie du réseau et ses évolutions : extensions, nouvelles constructions...

PROJET-BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES-2023 :

C'est un budget **Hors Taxe**. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4, non budgétaire, qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Compte tenu de la charge de la dette, une prospective financière a été menée, avec pour objectif de modéliser sur une période longue (horizon 2045) l'ensemble des flux budgétaires et financiers induits par la fin du déploiement du réseau de desserte et raccordement FTTH par l'USEDA.

Il s'agissait en particulier de :

- déterminer si l'équilibre budgétaire et financier pouvait être maintenu sur la période, en s'appuyant sur les participations des membres du syndicat ainsi que sur les redevances prévues par Aisne THD.
- vérifier si les participations des membres et les redevances versées par Aisne THD pouvaient assurer un financement pérenne des annuités d'emprunts contractés lors de la phase déploiement du réseau et des dépenses d'exploitation.

La prospective a reposé sur la modélisation d'une séquence de comptes administratifs annuels retraçant l'ensemble des flux de fonctionnement et d'investissement identifiés à ce jour : dépenses de gestion, frais d'accès aux infrastructures, participations des membres, redevances délégataire, intérêts de la dette, dotations aux amortissements et reprises de subventions, investissements, subventions d'investissement, emprunts et remboursement du capital...

La prospective montre que sur la période la section de fonctionnement serait équilibré, l'intégralité des redevances de Aisne THD et une partie des participations des membres étant perçues en fonctionnement, permettant au syndicat de dégager de l'autofinancement tous les ans. Toutefois, le niveau d'autofinancement brut dégagé serait trop faible pour couvrir les annuités de la dette déjà contractée par le syndicat.

Pour augmenter le niveau d'autofinancement, une répartition différente des participations des membres s'impose. Sans modifier le montant de la contribution d'investissement, la part « fonds de concours » doit être diminuée au profit de la part « contribution budgétaire ».

Par ailleurs, l'USEDA doit faire face à une seconde problématique : le taux du Livret A a été revalorisé au 1/02/ 2022, puis 1/08/2022, et le sera au à nouveau au 1/02/2023. L'USEDA ayant contracté un prêt à taux variable indexé sur le Livret A auprès de la Caisse des Dépôts au début du projet pour enclencher les travaux, l'impact de l'ordre de 600 000€/an.

En fonctionnement

Aucune création de poste en 2022.

Augmentation de la contribution de fonctionnement de 2€/an/hab.

Redevances payées par Aisne THD.

Redevance payée par Orange et SFR : pour la location de NRA-ZO et des fourreaux.

En Investissement

Maintien de la contribution investissement de 11€/an/hab., avec répartition différente (diminution de la part « fonds de concours » de 4€/an/hab. au profit de la part « contribution budgétaire »).

Maintien de l'engagement du versement des subventions du Conseil départemental,

Maintien du financement de l'Etat (solde).

Etat de la dette au 25 octobre 2022

Au 25 octobre 2022, pour le Budget annexe Communications électroniques, l'encours de la dette s'élève à 138 738 680.47€ :

- 5 600 000 € au taux fixe de 1,54 % échéance du prêt 2035
- 19 912 487,48€ au taux variable livret A +1% échéance du prêt 2044
- 7 375 000 € au taux fixe de 1,57 % échéance du prêt 2036
- 3 750 000 € au taux fixe de 1,63 % échéance du prêt 2036
- 3 937 500 € au taux fixe de 1,57 % échéance du prêt 2037
- 3 875 000 € au taux fixe de 1,58 % échéance du prêt 2037
- 3 937 500 € au taux fixe 1,62 % échéance du prêt 2037
- 4 000 000 € au taux fixe 1,67 % échéance du prêt 2037
- 8 375 000 € au taux fixe de 1,25% échéance du prêt 2038
- 4 250 000 € au taux fixe de 1,17 % échéance du prêt 2038
- 13 312 500 € au taux fixe de 1,38 % échéance du prêt 2039
- 7 100 000 € au taux fixe de 1,22 % échéance du prêt 2039
- 8 791 666,57€ au taux fixe de 1,22 % échéance du prêt 2039
- 13 500 000,00 € au taux fixe de 1,29 % échéance du prêt 2039
- 9 375 000,00€ au taux fixe de 0,81% échéance du prêt 2041
- 8 111 332,88 € au taux fixe de 1,93 % échéance du prêt 2040
- 9 535 693,54€ au taux fixe de 0,77 % échéance du prêt 2041
- 4 000 000,00€ au taux fixe de 2.74% échéance du prêt 2042 -souscrit en 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	1 233 000€
Charges de personnel	260 000€
Charges financières	2 122 060€
Amortissements	5 885 000€
TOTAL Dépenses	9 500 060€
Virement section d'investissement	3 380 557€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Redevances Orange	90 000€
Redevances Aisne THD	7 009 617€
Contributions des membres	2 835 000€
Quote-part des subventions reprises au cpt résultat	2 946 000€
TOTAL Recettes	12 880 617€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Travaux – déploiement dernières prises	1 000 000€
Subventions raccordement au délégataire	2 425 802€
Remboursements emprunts	7 473 755€
Reprise subventions d'investissement	2 946 000€
Appuis communs	350 000€
TOTAL Dépenses	14 195 557€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Subvention Département Aisne	1 500 000€
Subvention Région	0€
Subvention FSN Etat	1 170 000€
Fonds de concours FTTH/MED Collectivités	2 260 000€
Emprunt	0€
Amortissement	5 885 000€
Virement de la section de fonctionnement	3 380 557€
TOTAL Recettes	14 195 557€

IV BUDGET ANNEXE « Energie-Chaufferie » (budget HT)

Le syndicat exerce la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur. Il peut, à ce titre, mettre en œuvre toutes les actions qu'une autorité organisatrice de la distribution de chaleur est habilitée à entreprendre en application de la législation et la réglementation en vigueur.

Le budget annexe « Energie-Chaufferie » est un budget de fonctionnement qui regroupe les chaufferies bois d'URCEL, TUIGNY et SISSONNE et les recettes de l'utilisation des bornes de recharge des véhicules.

En 2023, l'USEDA poursuivra l'exploitation des chaufferies biomasse qu'elle a établies sur les communes de TUIGNY, URCEL et SISSONNE.

Perspectives 2023

Il n'est pas prévu de nouveaux projets à court terme.

Les montants de dépenses et recettes 2022 seront reconduits pour 2023.

Les recettes proviennent des contributions des usagers des chaufferies et la monétique des bornes de recharge.

Les dépenses comprennent les paiements des exploitants des chaufferies et charges à caractère général (eau, électricité et assurance).

Le fonctionnement s'équilibrera à hauteur de 205 000€.

